



Récupération clés maison et loyers après jugement

Par **Evi2016**, le **02/02/2017** à **00:18**

Bonsoir,

Propriétaire avec mon mari d'une maison que nous avons mise en location, nous avons eu des problèmes d'impayés. Le juge du tribunal a condamné aux dépens les locataires indécents.

Nous avons alors mandaté un huissier pour récupérer les clés de la maison (sachant que les locataires sont partis sans état des lieux mais en gardant les clés et en fournissant leur nouvelle adresse...) et récupérer les loyers impayés.

Cela fait plus de trois semaines que l'huissier est mandaté et il nous répond aujourd'hui qu'il a rencontré un des locataires (couple séparé) qui lui a dit que c'était son ex-compagne qui avait les clés et qui devait les rendre (sic)...

Je voudrais savoir si ce délai est "normal" ? Cela fait trois semaines et l'huissier n'a toujours pas été récupérer les clés.

Cela fait deux ans que nous ne percevons plus les loyers, nous n'avons plus les clés de notre maison, les locataires ont été condamnés aux dépens. Je trouve cela incroyablement long mais je pensais qu'une fois le jugement rendu (et le certificat de non appel obtenu), nous pourrions agir. J'avoue que je ne sais plus quoi penser.

Pourriez-vous me donner votre avis ?

Merci d'avance.

Par **Evi2016**, le **02/02/2017** à **12:25**

Je vous remercie pour votre réponse.

Mais c'est la locataire qui a les clés, qui n'a pas fait d'état des lieux de sortie donc officiellement nous ne pouvons rien faire.

Mais surtout, ce que je ne comprends pas c'est pourquoi ça prend autant de temps avec l'huissier. Est-ce que c'est normal ou doit-on changer d'huissier ?